

Arras, le 10 septembre 2020

Le Président

Madame, Monsieur,


J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité Syndical du Scota se réunira :

Mercredi 16 septembre 2020 à 18 heures

Salle polyvalente, Rue du verger à ETRUN (62161)

Vous trouverez ci-après les délibérations soumises à l'examen du Comité Syndical.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



Michel MATHISSART *

Le port du masque est obligatoire.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à la réunion, il vous est possible de donner pouvoir à un autre membre du Comité syndical pour vous représenter (ci-joint un pouvoir). Tout membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Merci d'adresser ce document à l'attention de Madame Géraldine SENECHAL par mail à cette adresse g.senechal@scota.eu (tél : 03 21 21 01 90).

*En application de l'article 12 de la Loi 2020-760 du 22 juin 2020, lorsqu'à la suite de la désignation de ses nouveaux représentants par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte mentionné à l'article L. 5711-1 du même code au sein d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte mentionné au même article L. 5711-1, le président dudit syndicat a perdu son mandat, il est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un vice-président dans l'ordre des nominations, jusqu'à l'installation de l'organe délibérant du syndicat qui suit le second tour du renouvellement général des conseils municipaux.



Comité Syndical
Mercredi 16 septembre 2020

POUVOIR

Je soussigné, _____

DONNE POUVOIR

à _____

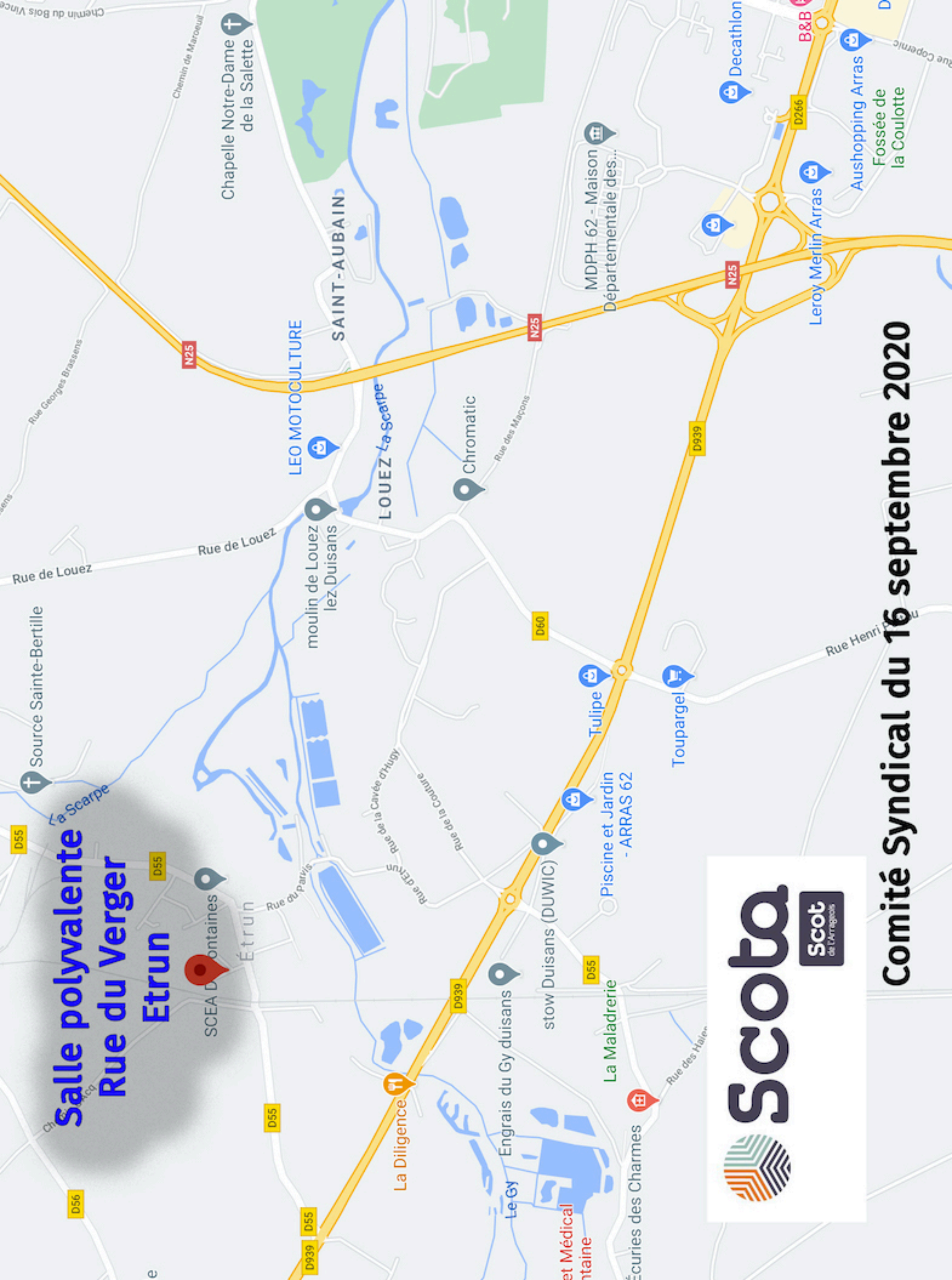
Aux fins de me représenter.

Fait à _____, le _____

Signature

Merci de bien vouloir nous retourner votre réponse par mail à g.senechal@scota.eu

Salle polyvalente
Rue du Verger
Etrun



Comité Syndical du 16 septembre 2020